BOURSE DOCTORALE DE MOBILITE SORTANTE du Labex EFL
APPEL A CANDIDATURES 2014
www.labex-efl.org

Le Labex EFL (Empirical Foundations of Linguistics) propose, pour l'année 2014, 5 bourses de mobilité de 4000 € chacune aux doctorants qui présentent un projet de recherche s'inscrivant dans les objectifs scientifiques du Labex EFL.

Peuvent bénéficier de ces bourses les doctorants d'un des établissements relevant du Labex EFL (Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Université Paris 13, INALCO) justifiant l'intérêt d'un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs travaux de recherche. Cette mobilité doit obligatoirement intervenir **durant les 3 premières années de thèse.**

1 – Constitution des dossiers

- projet de recherche justifiant la mobilité et s'inscrivant dans les objectifs scientifiques du Labex EFL (***www.labex-efl.org***) : ce projet doit comporter un argumentaire scientifique et des objectifs de publication, décrire le contexte d'accueil, présenter un calendrier indicatif et un budget,
- lettre d'accueil du responsable de l'équipe/département étranger où le doctorant sera accueilli,
- lettre de soutien du directeur de recherche du candidat au projet et à la demande de financement Labex, attestant notamment de la faisabilité matérielle et scientifique du projet et de la capacité du candidat à le mener à bien.
- *curriculum vitae* et tout élément attestant du niveau académique et de la qualité scientifique du candidat.

2 – Envoi des dossiers

Les dossiers doivent parvenir **au plus tard le 15 janvier 2014 pour une mobilité en 2014 ou début 2015. Envoi des dossier à Pollet Samvelian, responsable du volet formation du Labex : pollet.samvelian@univ-paris3.fr**

3 – Sélection des candidats et communication des résultats

La sélection est faite par le conseil scientifique restreint du Labex EFL sur la base de la qualité scientifique des dossiers, de la faisabilité des projets proposés et de leur adéquation aux objectifs scientifiques du Labex.
Les candidats seront individuellement informés des résultats courant février 2014.

4 – Paiement de la bourse aux bénéficiaires :

Le montant de la bourse pourra être versé aux candidats à leur départ sur présentation de justificatifs.

5 – Obligations des boursiers vis à vis du Labex

A l'issue de leur séjour, les boursiers devront fournir au conseil scientifique du Labex un rapport d'une quinzaine de pages, accompagné d'un résumé de 15 lignes, validé par leur directeur, sur leur séjour et le déroulement de leur projet. Ces rapports seront mis en ligne sur la page Formation du Labex EFL et seront joints au rapport d'activité du Labex EFL.
Toutes les publications issues du travail effectué ou des collaborations mises en place au cours du séjour devront mentionner "*ce travail a été financé partiellement par le labex EFL (ANR/CGI)*" et devront être envoyées à la direction du Labex (arnaud.delimoges@univ-paris3.fr). Toutes ces publications figureront dans le rapport d'activité du Labex EFL.

Le Labex EFL laisse aux bénéficiaires des bourses la responsabilité de l’organisation de leur séjour à l’étranger (transport, logement, assurance maladie ou autre, etc.).